

2012/5035 - Aménagement des espaces publics attenants à l'Hôtel Dieu et d'une halte fluviale - Opération 62006001 - Vote de l'opération et affectation d'une partie de l'AP 2009-3 - Programme 00012 pour un montant de 650 000 euros - Signature d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique et versement d'une participation financière à la Communauté Urbaine de Lyon (Direction des Espaces Verts) (BMO du 03/12/2012, p. 2821)

Rapporteur : M. BUNA Gilles

Mme RIVOIRE Françoise, rapporteur : Je ne reviendrai pas sur les éléments de contexte de ce projet que vous connaissez tous.

Le contexte historique : l'Hôtel Dieu constitue une pièce maîtresse de la Presqu'île, un édifice de 52.000 m² d'espaces bâtis sur une surface de 2 hectares. Depuis les berges du Rhône, nous pouvons désormais apprécier cette longue façade construite au fil des siècles.

Son contexte économique : je rappelle que la presqu'île représente le plus grand espace commercial d'Europe à ciel ouvert. Le projet proposé, un hôtel, un centre de convention, des bureaux, des commerces et, je l'espère, le Centre international de la Gastronomie, viendra conforter cette situation et permettra la création de 1.500 emplois pérennes sur le site et bien entendu, des emplois indirects par la sous-traitance, la réhabilitation, etc...

Un contexte patrimonial fort : l'Hôtel Dieu se situe à proximité des grands espaces publics patrimoniaux de notre Ville : la place de la République, la place Bellecour, la place Antonin Poncet et la place des Jacobins.

Le projet de requalification concerne 11.000 m² d'espaces publics avec des objectifs que vous connaissez : créer des espaces publics de qualité bénéficiant d'un niveau de traitement cohérent avec l'ensemble patrimonial que représente l'Hôtel Dieu, recréer des liaisons Est-Ouest en renouant le contact avec la rue de la République et conforter les liaisons Nord-Sud, apaiser la circulation pour retrouver un espace piétonnier et assurer un lien cohérent entre les espaces publics et l'Hôtel Dieu, renouer une proximité avec le Rhône en rive droite et développer la desserte fluviale.

Ce dernier objectif suppose une requalification du quai Jules Courmont, laquelle renvoie à une intervention globale sur l'axe Nord-Sud qui n'est pas à l'ordre du jour. Le projet consiste donc à permettre une requalification intermédiaire du quai, 15 ans a minima, compatible avec la circulation automobile, aujourd'hui incontournable, et à mettre en valeur l'axe historique du développement de la ville.

Et à mettre en valeur l'axe historique du développement de la ville depuis la Saône vers le Rhône : depuis le Palais de Justice, la passerelle du Palais inscrite dans le projet des Rives de Saône, en passant par la place des Jacobins, dont la requalification sera achevée en mars prochain, jusqu'à la rue Confort et la place de l'Hôpital, ces deux derniers sites étant inscrits dans le projet.

Le budget global prévisionnel de 8,1 M€, à affiner selon les études à venir, donnera à cet espace une nouvelle ouverture :

- vers le quartier,
- vers la Presqu'île
- et vers la ville.

Une première tranche sera livrée en 2015 et une seconde en 2017.

Je vous remercie.

Mme BERTRIX-VEZA Bernadette : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, effectivement nous revenons sur l'Hôtel-Dieu, ce n'est pas qu'un beau bâtiment, pas même seulement un hôpital, dans lequel ont exercé de grands médecins, de Rabelais à Antonin Poncet ou Léon Bérard. C'est aussi le produit de la générosité des Lyonnais, premier lieu de la solidarité de l'époque. Lieu d'innovation, comme Lyon a toujours su en créer, symbole de notre ville.

Aujourd'hui, il va changer : de destination, d'aspect. Il sera en partie ouvert au public, mais le projet est d'abord privé. Vous avez, en effet, décidé de confier ce projet à Eiffage.

Nous avons tous pu lire ou entendre que la crise et les coûts liés à la structure du bâtiment menaceraient le projet d'hôtel 5 étoiles, ce qui déstabiliserait l'équilibre financier du projet dans son ensemble.

Rassurez-nous sur la pérennité de ce projet, Monsieur le Maire.

A l'occasion de ce débat, nous souhaitons redire notre soutien au projet de Cité de la Gastronomie à Lyon, sur lequel vous nous avez rejoints, Monsieur le Maire.

Mais nous souhaitons aussi émettre une alerte : selon nous, une cité de la gastronomie ne saurait être coupée en morceaux, en plusieurs petites structures saupoudrées un peu partout en France, pour satisfaire peut-être quelques amis politiques du Gouvernement, dans une synthèse molle qui ne contenterait personne.

Décidément, nous pouvons remercier la presse de suppléer le déficit d'information de la Mairie, puisqu'elle nous a appris aussi que vous auriez obtenu 20 M€ de la part du Ministère de la Culture, pardon, de la part du Président de la République !

Mais, il nous semblait que, contrairement à votre engagement initial, Eiffage avait besoin de 30 millions pour finaliser l'aménagement de l'Hôtel-Dieu. Votre revirement sur la Cité de la Gastronomie, est-il une manière de justifier les 10 millions que vous demanderez à ce Conseil de voter aujourd'hui ? Merci de nous éclairer.

Le projet d'aménagement des espaces publics a évolué par rapport aux esquisses. Nous souhaitons que l'Hôtel-Dieu soit le plus accessible possible, comme vous venez de le dire, Madame, y compris depuis le fleuve. Il faudra sans doute revoir la traversée du quai, pour rejoindre la future halte fluviale, mais aussi réfléchir à la suppression de la trémie à l'angle du quai et de la rue de la Barre. Les autres ponts en amont et en aval se passent très bien de trémie.

Ce soir, nous avons besoin d'y voir un peu plus clair sur tout ce projet. Nous ne voudrions pas qu'il connaisse le même sort que d'autres idées que vous avez eues pour la Presqu'île : au hasard, je ne citerai que le quartier de la rue Grolée.

Je vous remercie.

M. DAVID Jean-Jacques, Maire du 6^e arrondissement : Monsieur le Maire, comme TLM n'est plus là, et bien on n'y voit plus rien au fond de l'hémicycle...

(Rires.)

M. LE MAIRE : Alors là, c'est des lunettes qu'il vous faut !

M. DAVID Jean-Jacques : Comme je ne peux pas lire mon intervention, je la fais passer au Secrétariat, afin qu'elle soit jointe au procès-verbal et vous faire gagner du temps, en plus !

Cette délibération porte sur l'aménagement des espaces publics attenants à l'Hôtel-Dieu et à la halte fluviale. Mais, s'agissant de la réhabilitation de ce grand bâtiment, si emblématique de l'histoire et du patrimoine lyonnais, les interrogations ne manquent pas.

Sur le financement d'abord : vous nous dites depuis le début, que le financement est bouclé. Est-ce bien certain ? Ce n'est pas ce que l'on entend dire et on n'est pas rassuré par vos propos. Vous nous répétiez, en effet, qu'il n'y aurait pas un euro d'argent public pour l'Hôtel-Dieu. Ce n'est plus tout à fait exact, puisque l'Etat va donner 20 M€. Ce ne sera pas suffisant : la Ville va-t-elle devoir mettre la main au porte-monnaie ?

Les commerces ne doivent pas être la variable d'ajustement de l'équilibre du projet. Nous le disons depuis le début, l'Hôtel-Dieu ne doit pas être un énième centre commercial.

Sur l'aménagement intérieur ensuite : si Lyon est choisie comme Cité de la Gastronomie, c'est l'Hôtel-Dieu qui en hériterait. Mais de quelle manière ? Quelle incidence aurait cette Cité sur le projet initial ? On a entendu parler d'un « parcours du goût » réparti sur 15.000 m² : est-il intégré dans les autorisations de travaux que va déposer Eiffage d'ici la fin de l'année, alors qu'on ne saura rien du résultat de la candidature lyonnaise avant début 2013 ?

Sur les commerces enfin : l'idée d'Eiffage est d'ouvrir le site sur la ville. Très bien, dans ce cas, et puisque vous avez voulu implanter des commerces à l'Hôtel-Dieu, il faut avoir une réflexion globale sur les commerces, qui prenne en compte la rue Grolée où des milliers de mètres carrés sont disponibles à deux pas.

Au delà de la réflexion commerciale, il s'agit de bien prévoir les aménagements urbains dans leur globalité pour donner un visage cohérent à ce secteur.

Nous demandons donc de la cohérence, dans le financement, comme dans le montage de ce projet.

Mme d'ANGLEJAN Jeanne : Moi, je vois très bien, donc je vais faire mon intervention !

Monsieur le Maire, chers Collègues, plusieurs fois nous vous avons posé la question de l'argent public qui serait finalement nécessaire pour l'Hôtel-Dieu et ce, malgré vos dénégations.

Enfin, nous avons la réponse : 8,1 M€ entre la Ville et le Grand Lyon, dont 650.000 € pour la Ville, entre les espaces verts, l'éclairage et la vidéosurveillance.

Quant à l'argent public pour l'Hôtel-Dieu proprement dit, il y en aura bien, puisqu'à force de gesticulations, vous avez obtenu le déblocage de 20 M€ sur les 40 M€ de coûts supplémentaires liés au classement de l'Hôtel-Dieu à l'inventaire des monuments historiques.

A l'heure où le budget français de la Culture connaît une baisse historique (une première depuis 1981) de 3,2 % et même de 4,3 % pour les dépenses opérationnelles, je serais curieuse de savoir sur quelle ligne

budgétaire -et donc au détriment de qui ?- seront pris ces 20 M€... Je suis persuadée que tel ou tel projet culturel comprendra tout à fait qu'il doit revoir ses prétentions à la baisse, pour financer un complexe hôtelier de luxe, qui même s'il se situe dans un environnement patrimonial remarquable, n'en reste pas moins un complexe hôtelier !

Si vous ne pouvez pas nous répondre d'où sort cette manne providentielle, Mme Vallaud-Belkacem pourrait sûrement nous répondre au nom du Gouvernement, mais malheureusement elle n'est plus là ce soir.

Sur la question « projet Hôtel-Dieu » proprement dit, où en est-on exactement ? Le permis de construire a-t-il été déposé ? Si non, quand le sera-t-il exactement ? Où en êtes-vous de votre proposition de Cité de la Gastronomie ? Quand je lis la délibération ou quand je consulte le site internet du projet, il n'est pas question de cette cité, mais seulement du musée de la santé tel que porté par le Professeur Mornex.

Mais revenons aux aménagements extérieurs de l'Hôtel-Dieu, qui m'intéressent, objet de cette délibération. Je m'interroge sur la pertinence à réaliser une halte fluviale pour 2,5 M€, alors que l'accès en sera relativement difficile. Je m'explique : alors que sur les présentations du projet d'Eiffage, que vous retrouvez sur le site Internet dédié, nous pouvons voir un passage piétons traversant le quai en face du Grand Dôme, la réalité semble plus complexe puisqu'en commission -puisque nous y participons, nous- on nous a expliqué que compte tenu des 55.000 véhicules/jour qui passaient sur le quai, un passage piétons n'était pas envisageable. Dès lors, les piétons devront donc faire le grand tour, soit par le pont de la Guillotière, soit par le pont Wilson, pour accéder à cette halte fluviale. Cela ne me paraît vraiment pas idéal pour les piétons et vous savez l'importance que j'accorde aux piétons dans notre ville.

Voici les différents points et questions que je voulais soulever à l'occasion de cette délibération et sur lesquels j'attends vos réponses, Monsieur le Maire. Merci.

Mme GELAS Nadine : Monsieur le Maire, chers Collègues, ce dossier qui porte non sur l'Hôtel-Dieu précisément, mais sur le réaménagement des espaces publics attenants à l'Hôtel-Dieu, est pour nous l'occasion de nous réjouir que ce bout de centre-ville, un peu gris, un peu terne, assez triste, retrouve son éclat, une belle esthétique et son attrait.

Ce réaménagement viendra s'ajouter à d'autres réaménagements dans la Presqu'île : la place des Jacobins, en voie de terminaison, le Sud de la place Bellecour, dont tout le monde apprécie les kiosques et les Rives de Saône où nous pourrions nous promener bientôt. Tous ces projets qui embellissent considérablement le 2^e arrondissement et qui en font, si on y ajoute la Confluence, l'arrondissement je crois le plus doté, en quelque sorte le plus gâté de Lyon.

Nous apprécions, bien sûr, contrairement à Mme d'Anglejan, l'ensemble du projet et particulièrement le projet de halte fluviale qui ne peut, au vu du succès remporté par le Vaporetto sur la Saône et malgré les caprices inévitables du fleuve, qu'augmenter la fréquentation et le charme de cet endroit.

Ce réaménagement va mettre en valeur tel un écrin, la réhabilitation de l'Hôtel-Dieu, qui comme tout projet de cette envergure est sujet au fil du temps à des modifications (aujourd'hui on parle de Cité de la Gastronomie, et on s'en réjouit), mais qui est toujours pensée avec le souci de la beauté et de l'attractivité de notre ville, du bien-vivre des habitants.

Avec ce qui est prévu, le quartier plus ouvert aux Lyonnais et aux touristes, plus accueillant, plus hospitalier en quelque sorte, va retrouver quoi qu'on en dise, sa vocation première.

Avis très favorable du Groupe Socialiste et Apparentés.

M. LE MAIRE : Quelques remarques.

Tout d'abord, je n'ai pas exactement compris l'intervention de Mme Bertrix : là on ne finance pas, dans cette délibération, le projet de l'Hôtel-Dieu ! On finance simplement les abords du projet de l'Hôtel-Dieu.

Alors vous comprenez bien, que si lorsqu'on fait un quartier nouveau, qu'on fait des rues, on pourrait nous dire, vous le faites pour les promoteurs immobiliers qui construisent ! Dans ce cas-là, il n'y a plus de ville, parce que effectivement si la ville ne participe pas à faire des rues, à mettre des arbres... je ne vois pas pourquoi les gens viendraient faire des projets immobiliers privés, en sachant qu'ils vont être dans un endroit apocalyptique.

Donc, il est clair, qu'à partir du moment où l'on fait de grands projets avec le privé, il y a aussi un peu d'environnement public, mais cela n'est pas vrai qu'ici, c'est vrai partout, dans tout ce que l'on fait et c'est ce que nous allons faire ici.

Alors après, d'où sortent les 20 M€ ? Il se trouve tout simplement qu'il y a une espèce de loi qui fait qu'aujourd'hui quand on fait des travaux sur des monuments historiques, l'État a une obligation de subventionner à peu près de l'ordre de 40 % sur la partie monuments historiques. Et donc les 20 millions correspondent au subventionnement sur cette partie « monuments historiques » faite par Eiffage.

En plus, comme c'est la DRAC dans sa dernière mouture qui a demandé à ce que le bâtiment soit classé « Monument historique » il y aurait évidemment quelque difficulté à ce qu'aujourd'hui, le Ministère de la Culture ne subventionne pas ce qu'il a demandé lui-même de classer. C'est cette vérité là, et non pas des cadeaux, que je suis allé rappeler à qui de droit, au Ministre de la Culture en particulier, et je vois que quand on se bat pour la ville, apparemment cela vous déplaît. Il est vrai que ce n'était pas, jusqu'ici, la coutume et j'ai connu des ministres qui ne se battaient pas trop pour les hôpitaux de Lyon. Mais cela change, c'est une autre époque, on essaie de se battre, même si les financements d'Etat sont toujours aussi difficiles.

Pour le reste et pour vous montrer que les choses avancent, l'autorisation de travaux « Monuments historiques », ce qui correspond au permis de construire pour les bâtiments normaux, sera déposé le 28 décembre prochain.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté)